SI pour l'aménagement et le développement du Perche d'Eure-et-Loir (SIAP) (Siren : 252803465)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	La Loupe
Arrondissement	Nogent-le-Rotrou
Département	Eure-et-Loir
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/03/1996
Date d'effet	29/03/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	18 Rue de la Gare
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	28240 LA LOUPE
Téléphone	02 37 29 09 29
Fax	02 37 29 09 30
Courriel	paysperche.siap@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	28 583
Densité moyenne	46,43

Périmètres

Nombre total de membres : 16

- Dont 15 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
28	Brou (212800619)	3 286
28	Chapelle-Guillaume (212800783)	187
28	Chapelle-Royale (212800791)	311
28	Dampierre-sous-Brou (212801237)	452
28	Frazé (212801617)	503
28	Gohory (212801823)	318
28	La Bazoche-Gouet (212800270)	1 235
28	La Mancelière (212802318)	165
28	Les Autels-Villevillon (212800163)	119
28	Luigny (212802193)	427
28	Montigny-le-Chartif (212802615)	604
28	Mottereau (212802722)	153
28	Moulhard (212802730)	140
28	Unverre (212803985)	1 218
28	Yèvres (212804249)	1 683

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
28	CC du Perche (200006971)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Etudes et programmation *Elaboration et mise en oeuvre des procédures régionales ou régionalisées de développement intersectoriel ou thématique intéressant l'ensemble ou une partie des communes adhérentes, à l'exclusion des compétences relevant du Parc naturel régional du Perche. A cet effet, le syndicat intercommunal : - suscite et organise les réflexions d'ensemble sur les perspectives à moyen terme du développement agricole, économique, touristique, social et culturel, notamment en vue d'élaborer la charte du pays du Perche d'Eure-et-Loir ; - définit les objectifs de développement et les traduit en programmes d'actions dans le cadre de procédures contractuelles ou non, entre les divers intervenants institutionnels, Union Européenne, Etat, Région, Département et organismes professionnels, économiques et sociaux, publics ou privés et acteur locaux ; - coordonne et programme les opérations relatives aux procédures mises en ?uvre. - réalise ou fait réaliser les études nécessaires à la définition des objectifs et à la détermination des actions ; - recherche les moyens de réaliser ou de faire réaliser et de gérer ou de faire gérer, les actions et équipements nécessaires à l'accomplissement de ses objectifs.*

- Délivrance des autorisations d'occupation du sol (Permis de construire...)

Prestations de services : le syndicat réalise l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes membres et les communes tierces qui en feraient la demande. Ce service est réalisé sur la base d'une convention précisant les modalités de la prestation.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)